

**HABILITATION ELECTRIQUE H1-H1V et/ou H2-H2V(essais) et/ou HC
(NF C 18-510)****OBJECTIFS**

Définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

Permettre aux personnes concernées d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

PUBLIC

Toute personne exécutant des OPERATIONS d'ordre électrique en Haute Tension.

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

QUALITÉS DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en fin de formation.

Le stage est évalué par les participants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle.

DURÉE

1 jour – 7 heures

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation

info@prematech-formation.fr

Nous sommes à votre écoute pour toute demande d'accessibilité spécifique pour participer à la formation.

PROGRAMME**THEORIE**

- 1- Les zones Haute Tension
- 2- Conducteur en champ libre
- 3- Les 2 types de postes les plus courants
- 4- Appareillage usuels HTA
Sectionneur – Disjoncteur - protection
- 5- Principe d'une cellule
- 6- La séparation en HT
- 8- Transformateurs
- 9- Poste de livraison à 1 transformateur
- 10- Poste de livraison à plusieurs transformateurs
- 11- Interverrouillage à clé ou mécanique
- 12- verrouillage des conducteurs embrochables
- 13- Le travail au voisinage
- 14- Matériel et outillage de sécurité
- 15- Consignation électrique

PRATIQUE**Pour les H1-H1V-H2-H2V :**

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :

- Préparer des TRAVAUX d'ORDRE ELECTRIQUE.
- Assurer la direction de TRAVAUX confiés à des EXECUTANTS.
- Réaliser une deuxième étape de CONSIGNATION.

Pour les HC :

– Assurer la CONSIGNATION EN UNE ETAPE et/ou en 2 étapes..